



FC/FC
AGCM020170000.WPV

PROJET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2017

-:-

L'an deux mille dix-sept, le deux février, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le huit décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent JEANBRUN, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Vincent JEANBRUN, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Clément DECROUY ; Mme Karen CHAFFIN, M. Pascal LESSELINGUE, Mme Anne-Laurence DELAULE, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Mélanie NOWAK, Mme Myriam SEDDIKI, M. Bernard DUPIN, M. Daniel AUBERT, Mme Katherine GAVRIL, M. Patrick ANDROLUS, Mme Laure HUBERT, M. Pascal PROVENT, M. Jean-Claude ROY, Mme Patricia FIFI, Mme Marine RENAVALD, M. Moncef BEN YAROU ; Mme Jacqueline STAPHORST, M. Dominique SERVANTON, M. Luc PEYRE, Mme Florence LABANDJI, M. Pierre COILBAULT, Mme Jacqueline GEYL, Mme Milène COITOUX, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Fabienne HEILBRONN, M. Christophe RYSER, Mme Sylvie BERLINE.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Elodie LEMAITRE représentée par Mme Karen CHAFFIN
M. Michaël MARTIAL représenté par M. Fernand BERSON
M. Pierre BONHOMME représenté par Mme Katherine GAVRIL
Mme Diane SCEMAMA représentée par Mme Marine RENAVALD
Mme Aurélie RAPICAULT représentée par Mme Françoise SOURD
M. Patrick LANCIA représenté par M. Luc PEYRE
M. Stéphane COLONEAUX représenté par M. Christophe RYSER
Mme Yannick PIAU représentée par Mme Fabienne HEILBRONN

SECRETAIRE : Mlle Marine RENAVALD

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h43.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

1 – COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL : MODIFICATION DES MEMBRES

Intégration de Madame Florence LABANDJI dans la commission Finances, en remplacement de Monsieur Mickaël MARTIAL qui intègre la commission Développement.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

2 – RENOVATION DES LOCAUX DE L'HOTEL DE POLICE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

Madame GEYL indique que le montant des dépenses lui semble important au regard d'autres nécessités sur la Ville. Elle souhaiterait savoir à quoi servent les terminaux portatifs de télécommunication et la nécessité d'acquérir un véhicule supplémentaire.

Monsieur BATHILY demande quels sont les critères mis en place par la Région pour obtenir ce type de subvention et précise qu'il trouve le budget sécurité très conséquent au détriment du domaine social.

Madame HEILBRONN demande si l'octroi de subventions est assorti de conditions et quelles sont-elles ?

Monsieur le Maire précise que toute structure qui reçoit des fonds régionaux doit s'engager à prendre des stagiaires pour une période de trois mois ou plus, ces stagiaires devant avoir accès à des métiers professionnalisant.

Il indique que le budget de la Ville consacré désormais à la sécurité se situe parfaitement dans la moyenne de la strate et que l'augmentation des moyens consacrés ces dernières années est davantage à mettre en relation avec l'absence totale de moyens dévolus par l'ancienne majorité. Il rappelle que l'optimisation du poste de police municipale sera rentabilisée en cinq ans et permettra à la Ville de faire l'économie d'un loyer de 70 000 € par an.

Il précise que les caméras piétons sont une protection supplémentaire pour l'agent et les personnes contrôlées. Les terminaux électroniques existent déjà mais le nombre n'est pas suffisant pour tous les agents. L'acquisition d'un véhicule supplémentaire permettra de faire fonctionner deux brigades de police municipale, dont un véhicule qui sera équipé pour accueillir un chien.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

3 – ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

4 – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES VILLES DE L'HAY-LES-ROSES ET FRESNES PORTANT SUR UNE ETUDE RELATIVE A L'EVOLUTION DES CUISINES CENTRALES

Le Conseil approuve, à l'**UNANIMITÉ**,

5 – ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LES VILLES DE L'HAY-LES-ROSES ET FRESNES

Sont désigné(e)s comme représentants au sein de la commission d'appel d'offre du groupement de commande entre les villes de L'Hay-les-Roses et de Fresnes portant sur une étude relative à une mutualisation des cuisines centrales :

- titulaire : Fernand BERSON avec 30 voix POUR
- suppléant : Pascal LESSELINGUE avec 30 voix POUR

6 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Monsieur le Maire

Au moment du débat d'orientation budgétaire, nous ne sommes pas encore dans le budget ligne à ligne mais dans l'ambition qui est portée par l'équipe municipale, au regard des contraintes qui sont les siennes, notamment les contraintes budgétaires, en terme de politique publique, de services et de volonté de répondre aux besoins des l'hayssiens.

Nous sommes, concernant l'équipe majoritaire, toujours dans cette optique qui nous a animé lors de la campagne municipale. C'est essayer de répondre au mieux aux attentes des l'hayssiens, que ce soit parce qu'ils vivront dans une ville plus sûre, plus belle en matière de cadre de vie, plus animée en matière de vie culturelle, associative, sportive et autre. Et de manière plus générale, parce qu'il nous tient particulièrement à cœur d'œuvrer à une ville plus solidaire qui forme les citoyens de demain. C'est avec ces ambitions chevillées au corps que nous vous présentons des orientations budgétaires pour 2017

Dans un contexte national très défavorable, nous supportons une baisse des dotations de l'Etat qui est extrêmement forte, et qui représente de nouveau une perte de près d'un demi-million d'euros pour la commune de L'Hay-les-Roses.

Nous avons, alors même que l'inflation est prévue, à hauteur de 0.8 %, un projet de loi de finances qui revalorise les valeurs locatives à 0.4 %. Les principales ressources de la commune vont être inférieures à l'inflation. Le FPIC va venir prélever 60 000 € de plus que l'année dernière sur des ressources de la Ville.

Nous avons également un contexte particulier avec la métropole du Grand Paris.

Dans ce choix de rigueur qui a été fait par les gouvernements successifs, certains ont fait peser l'effort financier sur différents acteurs. Le choix du gouvernement sortant est celui d'avoir fait peser un maximum des efforts budgétaires sur les communes.

Nous avons perdu en pouvoir d'achat de manière très conséquente et c'est quasiment 4 millions d'euros que nous perdrons en termes de ressources par rapport à 2012. Quand, sur le budget d'une commune on perd 4 millions d'euros de recettes, on est obligé de faire des choix extrêmement difficiles car la majorité ne fera pas peser sur les contribuables l'haïssiens le poids des décisions gouvernementales.

La dotation générale forfaitaire baisse de 32 % soit 2.79 millions en perte cumulée depuis 2014. Cela représente environ 5% de nos recettes de fonctionnement.

Parallèlement, des charges de gestion « incompressibles » continuent d'augmenter comme les fournitures en eau, en électricité, en gaz et de manière plus générale en carburant pour nos véhicules.

Le gouvernement a fait le choix en période pré électorale de faire des cadeaux fiscaux, bien entendu non compensés par l'Etat. En 2016, cela a représenté une perte de produit fiscal de plus de 400 000 €.

Concernant la réforme de la DSU, le nombre de communes éligibles a été restreint d'où un risque de sortie du dispositif à court terme avec la perspective de perdre 300 000 € de dotation.

Concernant la revalorisation du point d'indice aux agents du service public, c'est un vrai plus pour leur pouvoir d'achat mais c'est une charge complémentaire pour la commune qui n'est en aucun cas compensée par l'Etat.

La perte cumulée des ressources sur notre mandature s'élèvera à près de 20 millions d'euros soit la création d'un groupe scolaire.

Nous avons eu également des charges imposées comme les rythmes scolaires qui accentuées par une population scolaire plus importante nous amène à des effets ciseaux.

Il y a des décisions nationales qui s'imposent à nous mais il y aussi un héritage que nous avons trouvé. Il s'agit simplement de rappeler qu'une commune qui n'aurait pas été à ce point endettée aurait pu faire face plus facilement à ces baisses de dotations de l'Etat.

De plus, avec le manque d'investissement amorcé par les anciennes majorités afin d'entretenir le patrimoine, nous sommes aujourd'hui confrontés à deux types de dettes. Une dette financière, structurée mais importante en volumétrie et une dette patrimoniale, c'est-à-dire des bâtiments publics comme les gymnases, les écoles, les espaces culturels qui sont, pour certains, très dégradés.

Résultat, le seul moyen, au regard des très faibles marges financières de la Ville de rénover ses équipements, est de poursuivre une politique modérée d'endettement tout en étant dans une logique de désendettement progressif.

Nous avons également des grands projets à mener et qui seront réalisés sans augmentation des impôts. Nous l'avons entendu dans la bouche des L'Haÿssiens au moment de la campagne, « faite beaucoup pour cette ville mais n'augmentez plus les impôts locaux, le taux est déjà insupportable » et combien de familles ont dit qu'elles étaient sur le point de déménager uniquement pour des questions de fiscalité.

Parallèlement, nous avons choisi de poursuivre notre mouvement de modernisation de la commune qui passe, entre autre, par un certain nombre d'outils qui permettent d'améliorer la relation avec les habitants, comme la gestion de relations citoyennes qui s'intègre dans le projet de l'e-administration.

D'autres projets ont été menés à bien malgré ce contexte, comme l'offre d'accueil en crèche avec l'ouverture de la crèche Babilou en Centre-ville, les chantiers citoyens et le dispositif « Nous L'Haÿssiens ». Notre objectif est de faire vivre les initiatives citoyennes, qu'elles soient portées par le dispositif municipal ou par un grand nombre de l'haÿssiens. Il faut l'encourager et nous serons toujours au rendez-vous pour cela.

En matière de tranquillité publique il était nécessaire de rééquilibrer les budgets alloués à la sécurité et à la tranquillité des L'Haÿssiens. Avec le renforcement de nos effectifs et de nos moyens nous contribuons chaque jour à rendre le Ville plus sûre et à diminuer le sentiment d'insécurité de nos administrés.

Concernant l'amélioration du cadre de vie, les réglementations européennes pour protéger notre environnement, qui sont en soi de bonnes réglementations, nous ont imposé de passer au zérophyto ce qui nécessiterait de tripler le nombre d'agents dédiés à l'entretien des espaces verts. Afin de maîtriser l'impact budgétaire de ces mesures, nous avons conventionné avec des associations d'insertion pour effectuer une partie de ces tâches de désherbage.

Pour faire en sorte de faire face au tassement de nos ressources et à l'augmentation mécanique des charges, nous devons mener une politique visant à chercher des pistes d'optimisation.

C'est le cas notamment concernant le financement d'un certain nombre d'outils qui permettent désormais aux agents de mieux travailler comme les logiciels, le matériel, la renégociation systématique de chaque contrat avec les prestataires, notre capacité à contrôler la masse salariale, et à rechercher des subventions auprès de nos partenaires.

Concernant les grandes priorités pour 2017, il sera nécessaire de maintenir le cap de notre bonne gestion tout en préservant le périmètre des politiques publiques. Les frais de personnel seront maîtrisés à hauteur de 0.5 %. Nous mettons en œuvre des dispositions visant à réduire l'ensemble des coûts et à justifier l'utilisation pertinente de chaque euro dépensé pour la collectivité.

Nous poursuivons notre objectif de modernisation concernant la fonction d'accueil que ce soit en relais mairie ou en mairie à travers les guichets uniques. A termes, l'objectif est que l'agent qui vous accueille en mairie puisse répondre à 90 % des démarches des usagers.

Des efforts seront consacrés dans le domaine de l'éducation, notamment au travers de l'amélioration des clubs d'activités. Nous maintiendrons notre engagement pour la préservation du dispositif de Réussite Educative car il a une utilité sociale extrêmement forte dans nos quartiers les plus défavorisés.

Toujours dans une optique de développement durable, nous continuerons à maîtriser nos coûts énergétiques notamment avec le remplacement de l'éclairage traditionnel en éclairage led, favoriser l'installation d'énergie renouvelable comme la géothermie, l'ensemble de ces actions intégrant un dispositif d'agenda 21.

Au regard de ce contexte, nous n'aurons pas d'autre choix que d'affecter l'excédent de l'année précédente. En effet, depuis 2005, la ville de L'Haÿ-les-Roses a malheureusement toujours équilibré le budget de l'année suivante avec le peu qui avait été épargné l'année précédente. Nous sommes en déséquilibre permanent et s'il y avait, sur 2017, une dépense imprévue importante comme le désamiantage d'une école, l'année suivante nous serions en incapacité d'équilibrer le budget. Notre objectif reste donc, d'année en année, de mieux équilibrer la structure de la section de fonctionnement afin d'assurer la solvabilité de la Ville, ce que nous aurions déjà réalisé s'il n'y avait pas eu une telle baisse des dotations de l'Etat depuis 2014.

Notre objectif pour 2017 est de consacrer environ huit millions d'euros à l'investissement. Ces moyens permettront de requalifier le patrimoine existant et de préparer l'arrivée des grands projets comme l'aménagement du Centre ville.

Pour équilibrer le budget d'investissement nous n'avons d'autres choix que de recourir à l'emprunt à hauteur de 2.7 millions, ce qui correspond peu ou prou à notre capacité à rembourser chaque année. L'objectif est de stabiliser voire réduire le stock de dettes afin de préserver notre capacité d'emprunt en vue du financement des projets d'aménagement et d'équipement à venir dans les dix prochaines années.

Y compris lorsqu'il y a nécessité de mobiliser des emprunts exceptionnels pour des opérations comme l'aménagement du Cœur de Ville, le marché Locarno ou la future gare du métro, nous cherchons en permanence des soutiens. A ce titre, nous avons réussi à mobiliser plus de 2.5 millions d'euros de la société du Grand Paris sur le quartier de Lallier. Il n'est pas toujours simple d'aller chercher ces fonds mais c'est essentiel pour la survie et l'équilibre de nos budgets.

Concernant les projets d'aménagement, nous poursuivons les études de maîtrise d'œuvre qui permettront de réaliser nos grands projets de développement conformément à nos ambitions : Halle de marché, médiathèque, Cœur de ville, écoles du quartier de Lallier, etc.

Un plan pluriannuel d'investissement a été établi pour tout ce qui est accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Chaque année nous consacrons 250 000 € à la mise en conformité de nos équipements mais nous avons aussi l'intention de rénover parallèlement et progressivement toutes les écoles, les gymnases de la ville, les aires de jeux et surfaces de jeux.

Nous demanderons des subventions cette année au titre des équipements de vidéo protection. Nous avons 24 caméras et nous souhaitons compléter le dispositif d'une dizaine d'unités.

Dans une réalité où les marges de manœuvre sont de plus en plus réduites, l'équipe qui m'entoure et les services municipaux sont particulièrement mobilisés. Nous nous battons chaque jour pour obtenir des financements pour chasser les gaspillages et pour faire en sorte que cette ville continue d'avancer, que vous en soyez fiers, et que tout soit fait dans l'intérêt des L'Hayssiens en matière de service public, d'animation et de sécurité. C'est notre engagement, et tout cela sans augmenter les impôts locaux.

Madame GEYL

Vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, « Ce débat a pour but de renforcer l'information et la participation des conseillers en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et l'évolution de la situation de la collectivité. »

C'est à ce débat que nous entendons apporter notre contribution, à travers des réactions, des observations et l'expression de nos priorités.

Votre exposé a donc vocation à présenter des orientations budgétaires, qui traduisent vos choix politiques et vos priorités qui seront mises en œuvre à travers le BP dont le vote interviendra fin mars.

Or, les éléments que vous venez de nous présenter, très similaires à ceux de 2016, sont une accumulation de généralités, sans aucune hiérarchisation des objectifs ni des priorités, et nécessitent de ce fait, une clarification des intentions politiques.

Par ailleurs, ce document comporte aussi de nombreuses répétitions, invoquant systématiquement le poids du passé, comme pour justifier des objectifs inavoués qu'il faut pourtant assumer pleinement parce qu'il s'agit simplement d'une politique de droite conforme à celle que préconise le candidat que vous soutenez pour les prochaines élections présidentielles.

Nous nous sommes évidemment penchés attentivement sur ce document pour dépasser les généralités et les imprécisions et nous y avons relevé quelques priorités tout à fait claires.

Dans le contexte de diminution de dotations, qui fait peser de réelles contraintes budgétaires, il faut certes une maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous y souscrivons, mais nous sommes en désaccord sur les décisions et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, vous présentez la masse salariale comme un levier essentiel pour réaliser des économies et modifier la structure du budget : certes, l'augmentation mécanique de certains paramètres que vous avez cités (revalorisation statutaire des agents, augmentations de certains taux de cotisations, voire plus exceptionnellement cette année, l'augmentation de 0.6% du point d'indice au 1^{er} février 2017), conduisent annuellement à une hausse de la masse salariale d'environ 1.5%.

Or votre objectif pour 2017 est une progression limitée à 0.5 % c'est-à-dire une progression inférieure à celle du seul point d'indice qui sera de 0.6%.

C'est là que nous nous interrogeons, est-ce là un objectif réaliste, et compatible surtout avec un niveau de service publics satisfaisant au regard des besoins des habitants de notre ville ?

Au vu des chiffres, cela n'est pas possible sans une diminution du nombre d'agents. Comment comptez-vous procéder, et quelles mesures comptez-vous prendre sans nuire aux conditions de travail des agents dont vous louez régulièrement l'investissement total, voire même le dévouement ?

Vous évoquez la maîtrise et la rationalisation des heures supplémentaires, alors que l'on sait qu'elles constituent une rémunération d'appoint attendue par beaucoup d'agents de catégorie C qui composent en fait les $\frac{3}{4}$ de vos effectifs ?

Quelles formes de compensations envisagez-vous pour ces agents qui seront forcément pénalisés dans leur pouvoir d'achat ?

Vous évoquez également une politique de reclassement, ainsi que le redéploiement de personnels : qu'entendez-vous par là ? Quelles sont les mesures de redéploiement ?

Le seul secteur bénéficiaire de nouveaux recrutements est celui de la police municipale. Quel objectif de recrutement pour 2017 ?

Si l'on ajoute les dépenses d'équipement des agents de police municipale, ainsi que les travaux d'aménagement engagés dans les locaux de ce service, force est de constater une priorité absolue à la politique sécuritaire, dont nous demandons une évaluation d'ici fin 2017, et il nous paraît indispensable que cela se fasse en collaboration avec la police nationale.

Le reste des dépenses sont regroupées dans un même « package », qu'il s'agisse d'éducation, du Contrat de ville, des dépenses énergétiques ou de la vie associative, ces dépenses font l'objet d'un traitement global sans aucune priorisation.

Et enfin sont inscrits aux « abonnés absents » de ces orientations budgétaires, des secteurs entiers tels que :

- le développement durable, agenda 21 ou pas,
- la solidarité, l'aide aux personnes isolées et familles en difficulté,
- la culture, quel projet culturel pour la ville,
- la lutte contre les discriminations,
- ainsi que le développement d'activités éducatives et sportives, quel devenir pour le PRE, quel devenir pour les classes de découvertes actuellement en sursis.

Autant de secteurs ignorés, qui pourtant permettent de tisser et d'entretenir le lien social dans une société qui a tendance au repli sur soi et au développement des individualismes.

C'est là que se fait la différence entre une politique de droite et de gauche, car avec le même budget comportant les mêmes contraintes, nous aurions fait des choix différents et mis en œuvre des priorités différentes.

Nous aurions maintenu notre priorité absolue à l'éducation avec un objectif d'égalité des chances, auquel nous avons toujours été fidèles.

Nous nous serions engagé pour le maintien intégral du PRE, quelle que soit la subvention de l'Etat, parce qu'on ne peut dans le contexte actuel de crise, revenir sur un dispositif qui a fait ses preuves, et qui constitue de surcroît un formidable outil de prévention permettant d'éviter des « situations explosives », selon les termes souvent employés par l'inspection de l'Education Nationale.

Nous aurions priorisé aussi les dépenses de solidarité s'inscrivant dans une politique de développement durable, dans le domaine du logement, de la santé, de l'aide aux personnes âgées ou isolées, pour assurer aux plus fragilisés des amortisseurs de la crise à travers des services publics de qualité, et répondant à leurs besoins.

Nous aurions continué à soutenir pleinement nos associations culturelles et sportives, qui contribuent à entretenir et développer le lien social à travers un engagement bénévole remarquable, difficile à valoriser, mais qui constitue une richesse incontestable de notre patrimoine et de notre ADN à L'Hay-les-Roses.

Voilà quelques éléments clés qui différencient nos priorités politiques, et qui guident nos arbitrages respectifs.

Par delà ces priorités, il n'est évidemment pas question de se soustraire aux dépenses de sécurité indispensables à la protection des Lhayssiens, mais nous sommes convaincus qu'un niveau de dépenses raisonnées et un partenariat avec le commissariat sont en mesure de répondre au besoin de notre ville. Nous avons d'ailleurs engagé la mise en place de 24 caméras sur des lieux sélectionnés avec des experts, pour répondre aux attentes des L'hayssiens.

S'agissant des Recettes, un point important appelle nos réactions : c'est une nouvelle hausse des tarifs municipaux au prétexte d'un rattrapage de tarifs insuffisamment revalorisés pendant le précédent mandat.

Or, ce n'est pas un défaut de mise à jour, mais un choix délibéré et totalement assumé par l'équipe municipale qui vous a précédé, et qui considère que les services publics ont un véritable rôle d'amortisseurs de la crise, et a de ce fait, délibérément choisi de ne pas peser sur les familles modestes, voire fragiles, je pense aux tarifs de la restauration scolaire, aux tarifs des activités culturelles et sportives ou à ceux des activités des seniors.

Pour conclure, ces orientations budgétaires que vous nous avez présentées n'apportent aucune nouveauté, aucune ambition nouvelle pour 2017. Elles entérinent simplement vos choix de 2016, et des priorités qui ne sont évidemment pas les nôtres.

A travers les arbitrages financiers qui permettent une véritable lecture de vos choix et de vos priorités, et qui impactent les Lhayssiens et Lhayssiennes dans leur quotidien, ceux-ci prennent de plus en plus conscience qu'entre Droite et Gauche, au-delà des discours, ce n'est pas la même chose.

Ce débat sur les orientations budgétaires, voulu par le législateur parce qu'indispensable au bon fonctionnement de la démocratie, a effectivement le mérite de clarifier nos priorités respectives à nos concitoyens.

Monsieur RYSER

A l'appui de la note explicative, vous avez fait une présentation relativement succincte. Toutefois je vous rejoins sur la baisse des dotations de l'Etat et sur le choix difficile à opérer. Mais, vous oubliez de mentionner que pour la première fois les communes toucheront le FCTVA sur les dépenses 2016 d'entretien du patrimoine et de la voirie.

Madame HEILBRONN

Nous voici réunis pour le 4ème débat d'orientation budgétaire de cette mandature. Il s'agit là d'un temps fort de la vie politique de notre commune. C'est le moment où les différentes sensibilités peuvent s'exprimer sur les orientations budgétaires de l'année 2017, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette.

Jusqu'ici tout va bien. La situation financière de la Ville reste saine, et, ne vous déplaît, la bonne gestion de ceux qui vous ont précédé y est pour beaucoup.

Concernant la dette, nous n'avons aucun élément dans le rapport sur sa structure et sa gestion. C'est très surprenant car il s'agit d'éléments qui doivent y figurer obligatoirement, aux termes de l'article L.2312-1 du CGCT. Nous nous sommes donc basés sur la présentation faite en commission finances en novembre dernier. Mais nous souhaitons que le rapport soit complété sur ce point.

L'encours de la dette reste maîtrisé même s'il est en hausse de 3,8 M€, s'établissant à 45,7 M€ au 31/12/16 contre 41,9 M€ au 31/12/15. La structuration des emprunts est pertinente, et l'autofinancement prévisionnel dégagé par le budget 2016 s'élève à 2 948 k€ (pour ce que nous en dit la DM n°2 du budget 2016 puisque vous avez refusé de nous communiquer les chiffres correspondants).

Ceci vous permet, dans un contexte qui reste contraint notamment par la poursuite de la baisse des dotations, de proposer un maintien des taux d'imposition. Nous nous en réjouissons bien évidemment.

Un tournant pour les finances communales. Cependant, l'année 2017 va marquer un tournant pour les finances de notre commune, puisque vous allez engager les finances communales pour de nombreuses années à travers différents contrats qui ne sont même pas évoqués dans votre note de présentation.

Vous allez engager les finances communales pour 5 à 10 ans, peut-être 15, avec la signature de deux concessions d'aménagement, l'une sur le Cœur de Ville, l'autre sur Locarno. Ces deux opérations sont annoncées par vous comme déficitaires, 3 147 k€ et 3 572 k€ respectivement, soit 6 719 k€ de déficits qui viendront grever le budget de la Ville, alors que la suppression de la ZAC multi-sites a déjà coûté près de 800 k€ à la Ville. Les recettes provenant des taxes d'aménagement ne représentent dans vos estimations que 1,3 M€. Où allez-vous chercher les 5,4 M€ restants ?

Vous allez engager les finances communales pour 25 ans avec la délégation de service public lancée pour l'exploitation des marchés forains de Locarno et du Petit Robinson, qui prévoit le versement par le délégataire d'une participation financière pour la construction de la nouvelle halle. Les marchés forains représentent aujourd'hui 180 k€ / an de recettes net pour la Ville.

La participation du concessionnaire serait de l'ordre de 1 M€ à 1,5 M€ si l'on s'en tient aux chiffres annoncés lors de réunion. C'est autant de manque à gagner sur le budget de la Ville réparti sur plusieurs années, et même davantage dans la mesure où le concessionnaire n'a aucune raison de nous faire crédit à des conditions plus favorables qu'une banque. Combien de recettes en moins ? 100, 150, 180 k€ par an ? Pendant combien d'années, 18, 14, 10 ? Où allez-vous chercher les recettes correspondantes ?

Vous avez semble-t-il abandonné votre souhait initial de recourir à des Partenariats Public Privé. Il faut dire que la Cour des Comptes leur a mis du plomb dans l'aile.

Mais les trois contrats que je viens de citer, confiés à des opérateurs, vont obérer fortement les marges de manœuvre financière de la Ville pendant un grand nombre d'années. Sans parler de l'impact sur la section de fonctionnement avec les coûts de gestion des parcs de stationnement, généralement déficitaires, et pour lesquels nous n'avons reçu aucune information.

Autre contrat annoncé pour cette année, la convention de rénovation urbaine pour le quartier Lallier Bicêtre. Alors que la gare arrive en 2024 et que les travaux préparatoires ont commencé, alors que vous prévoyez la démolition de 200 logements, la construction d'un ou deux groupes scolaires en remplacement de l'école Lallier existante, d'un parking souterrain et selon les jours de nouveaux équipements publics, vous ne parlez jamais d'argent sur ce secteur. 11,3 M€ de dépenses prévisionnelles sur le secteur Cœur de Ville, 19,6 M€ pour le secteur Locarno, combien pour le secteur du futur métro ? Il y aura forcément une participation financière de la Ville, combien de millions ?

Loin d'anticiper, vous ne prenez les décisions que le dos au mur. C'est ainsi que 2,5 M€ vont être investis sur le secteur de Lallier par la SGP pour financer des installations provisoires, en pure perte, alors que l'anticipation vous aurait sans doute permis d'affecter ces sommes au financement d'un nouveau groupe scolaire. Pour cela, il aurait fallu que vous vous investissiez dans le projet ANRU dès 2014. Ces 2,5 M€ vont nous manquer cruellement demain.

Gouverner, c'est prévoir. A force d'être en réaction, vous ne pesez plus sur le cours des choses.

Vous indiquez que « pour garantir la solvabilité de la Ville, la prospective confirme la nécessité de dégager des marges de manœuvre complémentaires de 3 à 4 millions d'euros ». Prospective qui ne nous a jamais été présentée, malgré nos demandes répétées depuis 3 ans.

Nous nous interrogeons sur ce montant de 3 à 4 M€, qui nous semble loin du compte et nous réitérons notre demande de présentation de l'impact de l'ensemble de ces projets sur les finances communales.

En l'état, nous ne voyons pas comment, avec un emprunt constant de 2,7 M€ par an pour les 5 prochaines années ainsi que vous nous l'avez présenté en commission finances, vous parviendrez à financer l'ensemble de ces projets. Ce montant, identique aux années précédentes, permet de couvrir uniquement les dépenses d'investissement nécessaires à l'entretien du patrimoine communal, selon votre propre analyse, mais il ne tient absolument pas compte de ces nouvelles charges.

Ce ne sont pas les subventions que vous vous faites fort de récupérer à la région qui suffiront à répondre à ces multiples besoins.

Les cessions des biens acquis auprès du SAF94 ne semblent pas envisagées pour financer ce type de dépenses.

Nous n'avons pas compris comment, concrètement, vous comptez vous y prendre pour augmenter l'autofinancement et dégager des marges de manœuvre. Pouvez-vous nous le dire ?

Doit-on comprendre que vous prévoyez de recourir à un emprunt plus important ? Entendons-nous bien, nous ne sommes pas contre des emprunts supplémentaires. La Ville pourrait assumer une part plus importante. Mais nous comprenons qu'il soit difficile pour vous d'aborder ce sujet après vos discours appuyés et démagogiques sur un endettement anormalement élevé de la Ville.

Ne faudrait-il pas revoir à la baisse ou au moins étaler davantage dans le temps vos projets d'aménagement et de construction de nouveaux équipements ? Rome ne s'est pas faite en un jour.

En tous cas, vous l'aurez compris, nous serons particulièrement vigilants à ce que la dette de notre commune reste maîtrisée et que ces différents contrats ne pénalisent pas de manière inconsidérée les finances de notre Ville et sa marge de manœuvre.

Un programme d'investissement sans vision de long terme. L'engagement des finances de la Ville sur ces grands projets pour de nombreuses années nous inquiète d'autant plus que, comme je l'évoquais, nous n'avons toujours pas de vision prospective de vos projets d'investissement sur le patrimoine communal existant.

A vous entendre, il serait urgent d'intervenir sur le patrimoine communal pour le remettre à niveau. Pourtant, en 2015 l'exécution budgétaire sur les dépenses d'équipement était inférieure à 50 %. Nous attendons avec impatience les chiffres 2016.

Bien sûr, les interventions sur le patrimoine existant doivent se poursuivre. Un équilibre doit cependant être trouvé entre les interventions qui relèvent de la maintenance et de l'entretien et des investissements plus structurants.

Il nous semble qu'il manque une vision prospective du devenir du patrimoine communal, qui définirait des programmes pluriannuels de travaux structurants, avec une priorisation des interventions. C'est indispensable si nous voulons sortir d'une logique de court terme, voire d'urgence, et dégager des marges de manœuvre. Car ces investissements peuvent être rentables à moyen terme. Il s'agit notamment des travaux d'isolation, d'économies d'énergie et de fluides en général, d'adaptation de nos équipements aux nouveaux besoins, d'aujourd'hui et de demain.

Le retard dans l'élaboration de l'Agenda 21 - toujours pas en vue alors que c'était une de vos toutes premières délibérations tant c'était important - est très pénalisant en la matière.

Des orientations budgétaires qui pénalisent les plus démunis. Dans votre rapport, il n'est jamais question des difficultés que connaissent nos concitoyens. Serait-ce honteux de s'intéresser au social ?

La politique tarifaire que vous mettez en œuvre sur notre commune est un véritable sujet de clivage entre nous. L'élaboration du budget est une opportunité de réduire les inégalités sur le territoire de notre commune, en permettant notamment aux personnes les plus démunies d'accéder aux services proposés par la Ville.

Force est de constater que, depuis votre arrivée, nous avons assisté à une hausse généralisée des tarifs, et à la suppression progressive de la tarification sociale, qu'il s'agisse du périscolaire, des spectacles à l'auditorium, des activités seniors.

Autant de choix politiques qui reviennent à des hausses d'impôts déguisées pour un grand nombre de L'Hayssiens, et en particulier les familles et les personnes âgées, quand elles n'excluent pas tout simplement une partie de la population de l'accès à ces services, qu'elles n'ont pas les moyens de se payer. Nous avons de plus en plus, une ville qui fonctionne à deux vitesses.

Pour ce qui est des orientations budgétaires que vous égrenez, nous attendrons le budget pour voir ce qu'il en est, concrètement, tant le décalage nous semble important entre les annonces et les faits.

Mais il est vrai que le budget 2017 sera un budget de campagne, une fois n'est pas coutume, quoique. Le dispositif Citoyens vigilants et la police municipale ont été les grands gagnants de 2016. Quels seront ceux de 2017 ?

Maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous ne pouvons intervenir dans le cadre de ce DOB sans parler du personnel communal. Bien sûr, la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être une priorité. Néanmoins, les chiffres annoncés sur la masse salariale semblent montrer une compression importante de ce poste entre 2014 et 2017, la part de ces dépenses dans les dépenses de fonctionnement étant passée de 55 à 47%.

Là encore, nous attendrons de voir le budget pour analyser précisément ces chiffres. Néanmoins, il est clair que nous avons assisté depuis 3 ans au recrutement d'un grand nombre d'agents de catégorie A quand les effectifs de catégorie C ne cessent de baisser dans des proportions encore plus importantes. Nous vous alertons de nouveau sur l'impact que cela peut avoir sur les conditions de travail des agents, en particulier ceux qui font des travaux pénibles ou se trouvent en relation directe avec le public.

Car il ne faut pas s'imaginer que le développement de la GRC, acronyme pour désigner le système numérique de gestion des relations citoyennes, pourra remplacer l'humain. Il n'est pas toujours source de satisfaction, loin s'en faut.

Pour nous, les 503 agents du personnel communal doivent être considérés comme une véritable ressource et non uniquement comme une charge. Une ressource pour être à l'écoute de nos concitoyens. Une ressource pour leur offrir des services toujours mieux adaptés. Une présence et une écoute, si précieuses dans un contexte où l'isolement est le grand mal de notre temps.

Il ne faudrait pas non plus oublier que les gisements d'économies peuvent aussi se trouver dans les frais divers, qui ont explosé dans vos budgets successifs et qu'il serait utile de réaffecter, les dépenses de communication.

En conclusion, c'est le 4^{ème} débat budgétaire de votre mandat de maire, peut-être le dernier, avouez que vous l'espérez. Votre discours n'a pas changé d'un iota et vous continuez à faire référence à vos prédécesseurs, à leur renvoyer je ne sais quelle faute originelle.

(Interruption de séance – 10mn)

Monsieur COILBAULT

Vous faites toujours une distinction entre la dette financière et la dette patrimoniale comme s'il était possible de cumuler les deux.

La dette financière est incontestable. Quant à la dette patrimoniale, à ma connaissance, il ne s'agit pas d'une notion qui existe en comptabilité publique. Je le redis.

On peut parler d'un besoin de financement de la section d'investissement, c'est tout à fait understandable et cela concerne les équipements communaux.

Sur les écoles vous dites qu'elles sont dans un état déplorable. Je m'inscris en faux. Il suffit de reprendre toutes les dépenses d'investissement que la commune a réalisées sur les 15 ans précédant votre arrivée pour confirmer que la dépense prioritaire de la précédente municipalité portait sur les équipements scolaires.

A ma connaissance il n'y a jamais eu une seule observation de la part de l'Education Nationale sur l'état de nos écoles. Les écoles étaient plutôt considérées comme étant très bien entretenues ce qui n'est pas le cas de certaines villes comme Marseille où l'Etat a mis dans l'obligation cette ville de rénover les écoles.

Sur les installations sportives, il y a un effort à faire, je vous le concède bien volontiers, même si j'observe que les crédits que vous affectez aux installations sportives, semblent bien insuffisants.

Sur la reprise de l'excédent, vous avez dit que c'était un signe de mauvaise gestion et que vous étiez dans l'obligation de reprendre l'excédent de l'exercice précédent. Je considère à l'inverse que c'est un signe de bonne gestion car il n'y a pas lieu de dégager des excédents sur un exercice mais il y a tout lieu de les reprendre.

Cela permet de ne pas augmenter les impôts, ce que nous avons fait depuis 2009, et que vous poursuivez, et cela n'empêche pas par ailleurs d'autofinancer les opérations d'investissement.

Madame BERLINE

Je commencerai par votre conclusion. Vous y reprenez une nouvelle fois les récriminations envers l'Etat que vous avez déjà égrenées tout au cours de votre document pour finir en donnant comme seul horizon la maîtrise des dépenses de la ville, ce qui est sans doute nécessaire mais ne peut constituer un projet d'avenir très enthousiasmant.

Je déplore comme vous le désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales et la propension du gouvernement à revenir ainsi subrepticement sur la décentralisation. Comme vous, je déplore les incertitudes qui planent sur la suite, alternance ou pas d'ailleurs ; incertitudes financières mais aussi institutionnelles, car quel est l'avenir de la Métropole et de ses territoires en cas d'alternance ?

Mais tout cela ne justifie pas que les orientations budgétaires, qui, comme vous le soulignez, doivent exprimer les priorités de la ville, ne donnent pas une vision plus enthousiasmante de notre ville de demain comme je l'ai déjà dit.

Comme l'ancienne majorité, vous maintenez le gel de la fiscalité locale et, compte tenu des difficultés que rencontrent nos concitoyens, je m'en félicite ! Mais pourquoi dans le même temps déplorez-vous la faiblesse de la revalorisation des valeurs locatives alors que cette revalorisation constitue une hausse des impôts locaux ; c'est vouloir faire supporter aux autres ce qu'on ne veut pas faire soi-même.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, j'attendrai la présentation du budget pour examiner plus précisément la maîtrise que vous en proposez, mais d'ores déjà certaines dispositions m'interrogent. Vous parlez de réduction du périmètre des services : desquels s'agit-il ? Pourrions-nous avoir une évaluation de l'impact sur la population et son ressenti devant ses suppressions ? Certaines des missions que vous voulez supprimer pourraient-elles être remplies par des services civiques comme nous l'avions voté mais pas encore mis en place ?

J'en viens à ce qui me semble le plus important, comme je vous l'avais dit lors de la commission des finances.

Même si je salue vos efforts de dématérialisation, mais il y a des régressions on réutilise des bouteilles en plastiques au conseil, je ne peux que regretter une trop faible mobilisation en faveur de la transition, énergétique et écologique.

Dans votre document la poursuite de la maîtrise des dépenses d'énergie (page 17) et non leur baisse volontariste et les dépenses d'investissement qui sont les économies de demain (page 19) n'arrivent qu'en avant-dernières priorités.

Or, comme vous le mentionnez vous-même, s'il a baissé ses subventions directes, l'Etat a décidé de revaloriser son aide aux investissements des collectivités territoriales qui sont source d'emplois, et, notamment, en lien avec la loi sur la transition énergétique ; je regrette que vous ne saisissiez pas davantage cette opportunité pour obtenir des recettes supplémentaires, à l'instar de notre voisine Chevilly-Larue, qui a obtenu 500 000 euros en s'inscrivant comme « ville à énergie positive. »

Vous déplorez souvent, que par la faute des anciennes majorités, L'Haÿ-les-Roses manque d'atouts pour attirer de nouvelles populations et de nouvelles activités.

Eh bien, moi je crois que, puisqu'elle soit coincée entre deux pôles de développement importants où elle ne s'investit d'ailleurs pas beaucoup, celui de Cancer Campus, au nord et celui de Rungis, cité de la gastronomie, au sud, L'Haÿ-les-Roses doit aller chercher son attractivité dans l'excellence écologique.

Mais pour cela il faut une petite révolution culturelle, sortir de la logique comptable annuelle pour raisonner en coûts globaux, investissement et fonctionnement, sur le long terme, parier sur l'innovation en matière de sources d'énergie renouvelable et pas sur la seule géothermie, promouvoir le photovoltaïque et le solaire thermique, et pourquoi pas des éoliennes horizontales.

et ceci pas simplement pour les bâtiments publics, mais aussi inciter et aider les particuliers à construire écologique ou à rénover leurs pavillons, miser sur de nouveaux modes de transports propres, sur la préservation de la biodiversité ; sur la

lutte contre le gaspillage, sur la réduction des déchets et sur l'éducation à l'environnement et faire de tout cela le cœur des priorités budgétaires et pas des actions ponctuelles qui restent anecdotiques.

Ce devrait être, me semble t'il, les objectifs de l'agenda 21, qui, bizarrement n'est même pas mentionné dans votre document.

Je vous invite vivement à examiner deux rapports très intéressants qui viennent de paraître, le scénario de l'association Negawatt, et l'étude « un million d'emplois pour le climat » menée par le Réseau Action Climat.

Ils démontrent que la faiblesse de la croissance économique peut être jugulée par l'engagement vers une croissance verte.

Or, ce qui est valable à l'échelle nationale peut l'être aussi à l'échelon local ; à la condition de s'y investir de façon très volontariste. C'est ce que je souhaiterais pour L'Haÿ-les-Roses.

Monsieur PIGEON-ANGELINI

Depuis le début de ce conseil nous avons entendu une critique récurrente de l'opposition sur les efforts faits en matière de sécurité par l'équipe municipale.

C'est important que les l'haÿssiens qui ont été abandonnés pendant des dizaines d'années en laissant des quartiers s'installer dans des logiques de non droit entendent ce message et comprennent non pas la différence entre la droite et la gauche mais la différence entre une équipe qui écoute leurs préoccupations et une qui vit dans la bulle de son aveuglement idéologique.

La sécurité est une attente majeure des habitants et surtout des plus pauvres que vous faites semblant de défendre et qui vivent au quotidien les difficultés de l'insécurité.

C'est important aussi que les l'haÿssiens qui ont du laisser leurs enfants faire du sport dans des gymnases en ruine et qui paieront encore longtemps les dettes financières et patrimoniales que vous nous avez laissées, entendent les conseils que nous donne l'équipe précédente.

Je me félicite de la reprise en main sérieuse de nos finances et de la nouvelle dynamique de notre ville.

Monsieur le Maire précise qu'il ne laissera pas en reste les projets environnementaux, que ce sont des dossiers auxquels il est attaché et que le budget répondra à certaines de ces attentes.

La tenue du débat d'orientation budgétaire est approuvée par le Conseil.

7 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A I3F POUR UN PRET RELATIF AU FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE 148 LOGEMENTS SIS RUE DES IRIS

Rapporteur : Monsieur Fernand BERSON

Il s'agit de la régularisation d'un dossier 2016 qui consiste à rectifier le numéro du contrat de prêt.

Madame BERLINE indique qu'elle s'abstiendra sur tous ces dossiers tant qu'il n'y aura pas de charte d'objectifs avec les bailleurs.

Résultat des votes :

POUR : 38
ABSTENTION : 1 (S. Berline)

8 – GARE L'HAY 3 COMMUNES : CONVENTION VILLE/SOCIETE DU GRAND PARIS RELATIVE AU FINANCEMENT PAR LA SGP DES AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS DE BATIMENTS PROVISOIRES MUNICIPAUX RENDUS NECESSAIRES PAR L'ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA GARE

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Madame HEILBRONN demande quelle est la durée des constructions provisoires et s'ils permettront de maintenir l'école en bon état de fonctionnement pendant toute la durée des travaux. Elle précise que les 2.5 millions utilisés auraient pu servir à un équipement pérenne et non provisoire.

Monsieur AUBERT précise que dès l'arrivée de la nouvelle équipe municipale ils ont été associés aux réunions avec la société du Grand Paris. L'école ne pouvait pas être installée ailleurs pendant la durée des travaux pour des questions évidentes de coût.

Monsieur le Maire salue le travail de l'équipe municipale qui, à force de négociations, a pu obtenir plus de la part de la société du Grand Paris et va permettre de construire un certain nombre d'équipements modulaires de bonne qualité et de bonne tenue. Ces modulaires serviront ensuite soit à d'autres projets, soit seront vendus.

Madame GEYL propose de constituer un comité de suivi qui associe à la fois la Ville, la société du Grand Paris, les parents et les enseignants pour que les choses se fassent conformément aux besoins.

Le Conseil approuve, à l'**UNANIMITÉ**

9 – CONVENTION DE COFINANCEMENT VILLE/VALOPHIS RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ETUDE URBAINE SUR LE QUARTIER DE LA VALLEE AUX RENARDS

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Monsieur COILBAULT pense qu'une étude pour réfléchir au désenclavement de ce quartier est une bonne chose. Toutefois, il est étonné que Valophis soit à l'initiative d'une nouvelle étude, déjà réalisée il y a quelques années et présentée à l'ancienne majorité. Les objectifs étaient à peu près les mêmes et rien n'a été réalisé.

Madame HEILBRONN réitère sa demande concernant l'obtention du cahier des charges de cette étude.

Monsieur le Maire indique que les problèmes de stationnement sont différents d'il y a dix ans et que l'évaluation des réflexions en matière d'équipements publics et privés et concernant les projets de réhabilitation méritent la reprise d'une étude globale.

Monsieur BATHILY indique qu'il est primordial que les habitants soient associés au devenir de ce quartier.

Résultat des votes :

POUR : 30
ABSTENTION : 9 (Opposition)

10 – CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC LE SAF 94 POUR L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE AU 10 RUE DE LALLIER

Rapporteur : Monsieur Daniel AUBERT

Madame HEILBRONN indique que c'est la deuxième fois que l'on achète un pavillon à prix élevé dans ce secteur. Elle craint que l'on soit en train de créer des références et d'alimenter la spéculation foncière. Elle aimerait que le SAF ne soit pas utilisé pour faire du portage mais également pour ses capacités de négociation en la matière.

Monsieur le Maire indique que la Ville est tenue par l'estimation des domaines. L'organisme évalue le bien en toute impartialité et sur la base des références de secteur.

Madame BERLINE s'interroge sur la durée des portages fonciers qui vont jusqu'à la mise en service de la gare. Elle précise qu'il y a un gros risque de dérapage des délais.

Monsieur COILBAULT indique que la consultation des domaines est obligatoire mais qu'ils font parfois des estimations surprenantes qui peuvent être d'une année sur l'autre très différentes. Il faut attirer l'attention du SAF'94 pour ne pas systématiquement accepter les estimations faites par les domaines.

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

11 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GFOP « GROUPE FRANCO- AFRICAIN D'ONCOLOGIE ET DE PEDIATRIQUE »

Rapporteur : Madame Mélanie NOWAK

Le Conseil approuve à l'**UNANIMITÉ**

12 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Vincent JEANBRUN

Le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	COMMENTAIRES
EAPS principal de 2 ^{ème} classe	1	0(-1)	Avancement de grade
EAPS principal de 1 ^{ère} classe	0	1(+1)	

Le Conseil approuve, à l'**UNANIMITÉ**

A 23h02, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vincent JEANBRUN

Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile-de-France